

<https://www.ricochets.cc/Communique-sur-la-repression-judiciaire-contre-ANV-COP21-de-Valence-le-media-Ricochets-etc.html>



Communiqué sur la répression judiciaire contre ANV-COP21 de Valence, le média Ricochets, etc.

- Les Articles -
Date de mise en ligne : mercredi 5 août 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Communiqué de Â« CRS26 Â» 21/07/2020

Les attaques de l'état, dirigées notamment contre celles et ceux qui élèvent leur voix et s'organisent contre le capitalisme, sont de plus en plus nombreuses et se durcissent. CRS 26 est très inquiet sur la forme qu'elles prennent ainsi que sur le fond des affaires en question. Illustration avec plusieurs affaires récentes qui touchent des militant.e.s locaux.

Après plusieurs perquisitions ces dernières semaines dans le Crestois et dans les environs de Valence, la dernière attaque en date concerne G. (nom anonymisé). Ce militant est bien connu dans la région pour son action en faveur de l'écologie, de la justice sociale et de la liberté d'expression (voir le communiqué CRS 26 du 10 juillet).

Perquisition, garde à vue et saisi de matériel informatique et autre pour punir avant procès éventuel

Le domicile de G. a été perquisitionné par des gendarmes le 9 juillet et notre camarade a ensuite été placé en garde à vue à Valence pendant 28 h. Lors de cette opération, l'ensemble de son matériel informatique (ordinateur portable et de bureau, appareil photo, clés USB, disques durs de sauvegarde, cartes mémoire) a été saisi. Ce matériel est un matériel professionnel indispensable à l'exercice de son activité (montage vidéo, traitement d'images, dossiers professionnels en cours) et il est très peu probable qu'il lui soit un jour restitué.

Nous considérons que la saisie (qu'elle soit définitive ou temporaire) de matériel informatique personnel et professionnel, mais aussi de livres, de carnets d'écriture ou de tout autre bien a pour conséquence de **punir avant tout éventuel jugement les personnes concernées.**



Manifestations interdites pour votre sécurité

De plus, **les conséquences psychologiques causées par la violation de l'intimité du domicile** où l'on voit le moindre de ses placards fouillés, le moindre de ses papiers épluchés, ainsi que lorsque la personne est emmenée au poste, la plupart du temps menottée et devant son voisinage, sont très importantes. **Les gardes à vue sont elles aussi extrêmement éprouvantes, avec des atteintes à la dignité physique et l'intégrité psychologique** des personnes plus ou moins importantes selon le cas et les forces de l'ordre en charge de l'enquête.

Il y a aussi beaucoup à dire sur le parcours qui attend la personne face à la justice, avec son lot de tourments, de tensions familiales, d'inquiétudes et de problèmes financiers.

Évoquons enfin **le problème du fichage systématique via prise de photo, prise d'empreintes et relevé ADN** par les institutions policières et judiciaires. Il est très souvent présenté aux placé-e-s en garde à vue comme une obligation et la pression est mise sur elles et eux pour qu'ils et elles l'acceptent. Dans l'affaire de G. c'est l'intervention de son avocat, qui a rappelé que le fichage n'était pas prévu pour ce type d'infraction, qui a permis de l'empêcher. Nous sommes très inquiets de constater que ces relevés tendent à devenir systématiques.

- ▶ Le fond de l'affaire de G. touche à la liberté d'expression et concerne le [site d'information libre et participatif Ricochets](#), un média de plus en plus connu et apprécié localement. C'est un article publié sur le site en ligne fin avril 2020 qui a déclenché une enquête.

Le fond de l'affaire qui touche G. concerne la liberté d'expression. Alors que les gros médias (TV, radio, presse) sont aux mains de milliardaires et au service d'un discours unique, **les médias de contre-pouvoir de toute sorte et de toute taille tels que Ricochets sont indispensables pour continuer à faire vivre le débat et l'information indépendante qui sont des éléments essentiels à une vie démocratique.** L'information libre, construite directement par les personnes concernées, permet de retrouver une forme de pouvoir. Attaquer des contributeurs et contributrices à un de ces médias libre et indépendant c'est attaquer l'ensemble de ces médias et ses contributeurs et contributrices, et induisant une autocensure dangereuse.

- ▶ **Un autre cas d'intimidation concerne des militant.e.s écologistes. En avril 2019, des perquisitions simultanées ont frappé deux camarades d'ANV-COP21 de Valence, suivi d'audition libre dans le cadre d'une enquête sur le décrochage d'un portrait de M. Macron dans une mairie** (Action menée à visage découvert de décrochage de portraits de M. Macron dans le cadre d'une campagne nationale visant à dénoncer l'inaction gouvernementale en matière environnementale. Elles seront jugées le 13 novembre 2020 à Valence pour cette affaire.). Là encore, l'ensemble des appareils numériques du foyer d'une des personnes ont été saisis. Comme pour l'ensemble des militants d'ANV-cop21 depuis Février 2019, des pressions ont été exercées par l'autorité policière pour qu'un relevé d'ADN soit effectué lors de leur audition libre et/ou garde vue.

Instrumentalisation des enquêtes et des perquisitions

Au-delà du cas de G., de Ricochets, et des militant.e.s d'ANV, nous estimons qu'il y a lieu de s'inquiéter des raisons extrêmement variées qui amènent des militant-e-s devant la justice. La répression touche un spectre de plus en plus large de personnes aux modes d'action très variés : au niveau local, en seulement quelques mois, nos différents communiqués reflètent déjà la diversité des raisons invoquées par la police pour les arrêter ou pratiquer des perquisitions et par la justice pour poursuivre ces militant-e-s. Cependant, sur le fond, toutes ces affaires ont en commun de toucher les citoyen-ne-s dans leurs droits et en leur qualité de militant-e-s, syndicalistes, gilets jaunes, écologistes, antiracistes, antifascistes etc.

Nous observons que cette tendance à l'instrumentalisation des enquêtes et des perquisitions qui en découlent n'ont pas pour objectif principal de trouver des preuves ou d'empêcher ou prévenir des délits réels ou supposés, mais bien d'intimider, d'apeurer, d'humilier et de punir injustement la personne concernée et avec elle tout son entourage personnel et militant.

Il est inacceptable que la réponse gouvernementale soit de réprimer les militant.e.s qui se mobilisent, et de rester léthargique face aux défis sociaux et climatiques. Plus que jamais, la lutte, la solidarité, l'entraide collective, l'autonomie, la complémentarité sont indispensables pour résister et construire une société désirable. CRS 26 ainsi que tous ses membres resteront présents pour dénoncer les attaques du système en place, pour aider et tisser des liens.

Signataires à ce jour du CRS 26 : *Action collective antifasciste de Valence, ASTI Romans, ASTI Valence, Europe Écologie Les Verts Valence, France insoumise Valence, Gilets Jaunes (Crest, Saillans, Valence, Tain-Tournon), NPA Valence, Le Pont Citoyen, Parti Communiste Français Valence, Stop nucléaire 26-07, Solidaires 26-07, Sud*

Communiqué sur la répression judiciaire contre ANV-COP21 de Valence, le média Ricochets, etc.

Culture 26-07, Sud Éducation 26, Youth for Climate Valence.